

ATTESTATION DE CAPACITE N° FF3803C54

DELIVREE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE R. 543-99 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article R. 543-99 du code de l'environnement, à l'arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R. 543-99 du code de l'environnement modifié par les arrêtés des 28 novembre 2011, 29 février 2016 et 25 juillet 2016 ainsi qu'au processus de délivrance des attestations de capacité référencé DEKRA DFF I4104, l'organisme DEKRA Certification agréé par décision ministérielle en date du 23 avril 2014 référencée DEVP1406476A,

atteste que

l'opérateur : DSI AUTOMOBILES

de numéro SIRET : 75030096400012

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes

Catégorie V : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, assemblage, mise en service et récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans du 03/08/2018 au 02/08/2023.

Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R. 543-101 à R. 543-104 du code de l'environnement.



Le Directeur Général Yvan MAINGUY
Bagneux, le 03/08/2018



ACCREDITATION
N° 5-0592
PORTEE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR